
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 19 h
Auditorium du centre Patro Le Prevost
situé au 7355, avenue Christophe-Colomb**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et du développement social
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jean-Nicolas Nault, Commandant PDQ 31
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Présentation

À 19 h 01, la présidente appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

CA15 14 0292

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y ajoutant l'article 30.06.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA15 14 0293

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2015, à 19 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA15 14 0294

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 juillet 2015, à 14 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 juillet 2015, à 14 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Le maire d'arrondissement, Anie Samson, informe les citoyens de la collecte des résidus alimentaire et de l'événement Lumière sur le loisir culturel qui aura lieu du 21 au 27 septembre prochain;
 - Le conseiller Frantz Benjamin informe les citoyens que le Centre environnemental de Saint-Michel, où a eu lieu un événement avec le maire Denis Coderre, fera partie des Fêtes du 375^e. Il annonce que la première pelletée de terre a eu lieu dans le cadre de la construction de la nouvelle Maison d'Haïti. De plus, le 18 septembre prochain aura lieu l'inauguration du Centre Lucie Guilbault pour les enfants ayant un trouble d'apprentissage. Puis, le 25 septembre aura lieu le lancement du parcours géopolitique dans Saint-Michel;
 - Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens que les travaux pour les jeux d'eau au parc Bélair sont terminés. De plus, les travaux pour un terrain de soccer synthétique au parc François-Perrault débiteront sous peu. Il informe les citoyens qu'un kiosque d'information sera installé à la station de métro Saint-Michel le 16 septembre prochain de 16 h à 19 h dans le cadre du Plan de déplacements de l'arrondissement afin que les citoyens puissent s'exprimer sur la planification des transports;
 - La conseillère Mary Deros remercie le Service de police pour leur apport à la sécurité lors des événements de l'été ainsi que le Service des travaux publics. Elle procède au dépôt de deux pétitions de citoyens concernant l'ajout de dos d'âne et de vignettes de stationnement;
 - La conseillère Elsie Lefebvre remercie les citoyens pour leur participation aux différents événements de l'été dans le district de Villeray. Elle parle également de la collecte des matières compostables qui ajoute 18 000 nouvelles portes. Elle invite les citoyens à consulter le calendrier culturel pour les activités à venir et souhaite une bonne rentrée à tous;
 - Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne le sauvetage fait par les employés de l'arrondissement dans une piscine de l'arrondissement et ajoute qu'ils seront invités à venir signer le Livre d'or lors du conseil d'octobre prochain.
-

CA15 14 0295**Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1151766006

CA15 14 0296**Décréter que le texte du rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de décréter, que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

10.08 1151766007

10.09 - Période de questions du public

À 19 h 45, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

François Baillargeon	Couvercle de puisard défectueux
Germain Gauthier	Terrain de balle Parc Le Prevost
Pierre Riopel	État de la rue
Diane Jobin	Supports à vélos
Simmons Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Sébastien Boyer	Vitesse dans les ruelles / Processus du suivi des questions

Carmen Palardy	Piste cyclable Saint-Denis
Édith Laperle	Sous-sol de l'église Ste-Cécile
M. Bazinet	Car2Go / Arbres
Benoit Bourque	Sous-sol de l'église Ste-Cécile
Béatrice Calmel	Circulation des camions avenue Querbes et revêtement / Esplanade au Centre William-Hingston
Jean-Yvan Fradet	Passages des vélos sur les trottoirs et sous les voies ferrées

À 20 h 45

Il est proposé par Anie Samson

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Todd Ashton	Transport actif
Dina Lalicata	Circulation autour de Saint-Laurent / Parc Jarry
Michel Lafleur	Parc Jarry terrain de balle
Madame Garcia	Circulation et sécurité du secteur de Castelnau Ouest
Marc-André Vinet	Bruit au Centre culturel Lajeunesse / respect de la signalisation par les cyclistes
Bruno Nobert	Stationnement pour résident / commercial
M. Décarie	Nettoyage de la rue Saint-André / arbres
Martin Dagesse	Processus ruelles vertes

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h 45.

10.10 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 45, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0297

Proclamation de la Journée internationale de l'Alphabétisation, le 8 septembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'une personne sur sept de plus de quinze ans ne peut communiquer ni par la lecture et ni par l'écriture;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que sur ce nombre, 500 millions sont des femmes;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit de l'homme il y a plus de 50 ans, dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 8 septembre 2015, Journée internationale de l'Alphabétisation sous le thème :
« *Alphabétisation et sociétés durables* »;

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage aussi à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'Alphabétisation et l'Éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA15 14 0298

Proclamation de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2015.

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2001, le 21 septembre a été désigné comme étant la Journée Internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que cette journée serait observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle les peuples de toutes les nations seraient invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT que depuis le 11 septembre 2001, des actes de terrorisme se multiplient dans le monde entier;

CONSIDÉRANT qu'aucun peuple de la terre n'est à l'abri de ces actes;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 septembre 2015, Journée internationale de la Paix, sous le thème : « Partenariats pour la paix – Dignité pour tous », et d'inviter les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à allumer une chandelle le 21 septembre prochain afin de dire non à toutes les formes de violence et oui à la paix.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA15 14 0299

Proclamation de la Journée de la Langue des signes, le 26 septembre 2015.

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, ainsi que l'école Esther-Blondin à Terrebonne, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 26 septembre 2015, la journée de la Langue des signes;

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0300

Octroyer un contrat à Polykar inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 31 986,97 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sacs compostables pour la collecte des résidus alimentaires pour une durée maximale de six mois - appel d'offres 15-14601 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 31 986,97 \$, taxes incluses, pour l'achat de 151 200 sacs compostables destinés à la collecte des résidus alimentaires;
2. d'accorder à POLYKAR inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sacs compostables, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 31 986,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 15-14601;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154969012

CA15 14 0301

Octroyer deux contrats pour la location, au total, de six dépanneuses avec opérateurs, pour la saison hivernale 2015-2016, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour une dépense totalisant 186 627,42 \$, taxes incluses, soit un contrat à Sciage Montréal inc. pour la location de deux dépanneuses, au prix de 59 695,02 \$, incluant les taxes, et un contrat à Remorquage TAZ inc. pour la location de quatre dépanneuses, au prix de 126 932,40 \$, incluant les taxes - appel d'offres public 15-14538 (3 soumissionnaires).).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 186 627,42 \$, taxes incluses, pour la location horaire de six dépanneuses pour une durée approximative de 2 400 heures, comprenant les frais d'entretien et les accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Sciage Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de deux dépanneuses pour une durée approximative de 400 heures chacune, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 59 695,02 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14538;
3. d'accorder à Remorquage Taz inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de quatre dépanneuses pour une durée de approximative de 400 heures chacune, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 126 932,40 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14538;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1154969009

CA15 14 0302

Approuver le projet d'entente entre le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et l'arrondissement relativement au Guichet multiservice en ligne PerLE (Permis et licences).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement;
2. d'approuver le projet d'entente entre le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et l'arrondissement à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1157016001

CA15 14 0304

Octroyer un contrat à Groupe ABS inc., seule firme ayant soumissionné et ayant obtenu le pointage final de passage, pour des services de laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux et des travaux de génie civil et surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés dans le cadre de la réalisation du contrat de travaux PRR-15-01, au prix de sa soumission, soit au montant total de 50 231,43 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation LABO-15-01 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 50 231,43 \$, incluant les taxes, et voter des crédits de 45 867,99 \$ pour les services de laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux et des travaux de génie civil et de surveillance environnementale des sols et des matériaux excavés, dans le cadre de la réalisation du contrat de travaux PRR-15-01 (programme de réfection du réseau routier local 2015);
2. d'accorder à la firme Groupe ABS inc., seule firme ayant soumissionné et ayant obtenu le pointage final de passage, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 50 231, 43 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat - appel d'offres sur invitation LABO-15-01;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1151124008

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0305

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2015 et du 1^{er} au 31 juillet 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1151038008

CA15 14 0306

Autoriser le versement d'une contribution financière de 7 600 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT** : 500 \$ à la Maison d'Haïti, 200 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., 500 \$ au Patro Le Prevost, 300 \$ au Collectif de Pontbriand, 400 \$ à **TANDEM VSP**; **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 300 \$ au Club d'âge d'or Boule de Neige; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 500 \$ à l'Association du troisième âge - FILIA, 300 \$ au Club d'âge d'or Aurora, 400 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch, 500 \$ à Ressource Action-Alimentation Parc-Extension, 500 \$ au Club de soccer Panellinos, 500 \$ à l'Association des citoyens âgés greco-canadiens de Montréal, 300 \$ au Club de l'âge d'or 50 +, 300 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à l'Association interculturelle de Saint-Michel, 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 300 \$ à la Fondation des Samaritains Pèlerins, 250 \$ à l' Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec, 250 \$ à l'Organisme populaire des droits sociaux - Région de Montréal), 200 \$ à la Joujouthèque de Saint-Michel; **DISTRICT DE VILLERAY** : 300 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray; le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 600 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT : MONTANT : 1 900 \$

- 500 \$** à la Maison d'Haïti—129235
- 200 \$** au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc. - **TANDEM VSP (SVP à inscrire sur le chèque** : pour le Comité inter-résidences Rousselot) —114613
- 500 \$** au Le Patro Le Prevost (**SVP à inscrire sur le chèque** : pour l'Éco-quartier Saint-Michel - François-Perrault) —104687
- 300 \$** au Collectif de Pontbriand—145336
- 400 \$** à **TANDEM VSP**—204206

FRANÇOIS-PERRAULT : MONTANT : 300 \$

- 300 \$** au Club d'âge d'or Boule de Neige—135686

DISTRICT DE PARC-EXTENSION : MONTANT : 3 300 \$

- 500 \$** à l'Association du troisième âge - FILIA—149347
- 300 \$** au Club d'âge d'or Aurora—132472
- 400 \$** aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch—131007
- 500 \$** à Ressource Action-Alimentation Parc-Extension—129237
- 500 \$** Club de soccer Panellinos de Parc-Extension—134580
- 500 \$** à l'Association des citoyens âgés Greco-Canadiens de Montréal - ASKLIPIOS—133548
- 300 \$** au Club de l'âge d'or 50 +—284387
- 300 \$** à la Société d'histoire de Parc-Extension—160222

DISTRICT DE SAINT-MICHEL : MONTANT : 1 800 \$

- 300 \$** à l'Association interculturelle de Saint-Michel (ASIS)—272392
- 500 \$** à Mon Resto Saint-Michel—129234
- 300 \$** à la Fondation des Samaritains Pèlerins (F. S. P.)—214960
- 250 \$** à l'Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec—180694
- 250 \$** à l'Organisme populaire des droits sociaux - Région de Montréal (O. P. D. S. - R. M., Maison Marie-Jeanne-Corbeil)—137286
- 200 \$** à la Joujouthèque de Saint-Michel—118273

DISTRICT DE VILLERAY : MONTANT : 300 \$

- 300 \$** à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray—363127

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0307

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le Règlement 02-003.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de la Direction des transports, de gérer et réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie local, tel que défini dans le Règlement 02-003.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154518002

CA15 14 0308

Ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal d'intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction devant la Cour supérieure, pour assurer le respect du Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13-14004) au 7980, avenue Stuart.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour assurer le respect du Règlement sur le contrôle des animaux RCA13-14004 au 7980, avenue Stuart (dossier numéro 3001022754).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1152799003

CA15 14 0309

Ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal d'intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, devant la Cour supérieure, pour assurer le respect du Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13-14004) au 9457, rue De Lille.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de ratifier le mandat confié à la Direction du contentieux de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour assurer le respect du Règlement sur le contrôle des animaux RCA13-14004 au 9457, rue De Lille (dossier 30001017679).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1152799004

CA15 14 0310

Désigner monsieur Frantz Benjamin, conseiller de la Ville - district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner M. Frantz Benjamin, conseiller de la Ville - district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1157016002 (ajout)

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0311

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à septembre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les

horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1153343004

CA15 14 0312

Accorder une dérogation mineure à l'article 656 du Règlement de zonage de l'arrondissement relativement à l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un deuxième étage sur le bâtiment situé au 7027, rue Chabot en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un deuxième étage sur le bâtiment situé au 7027, rue Chabot

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 juillet 2015, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 5 août 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins sont intervenus afin d'obtenir des précisions au dossier et qu'une réponse leur a été fournie séance tenante;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 656 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement à l'alignement de construction dans le cadre de l'ajout d'un deuxième étage en avant de l'alignement de construction sur le bâtiment situé au 7027, rue Chabot, afin que le nouveau volume s'aligne au volume existant, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006. La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1151385027

CA15 14 0303

Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14006 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14006 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'augmenter les frais de remorquage.

40.03 1153121005

CA15 14 0314

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le Règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 afin de soustraire certaines interventions de son application en vue de réduire les délais d'émission de permis;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1151010009

CA15 14 0315

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement;
3. d'adopter le Guide pour le remplacement des composantes architecturales des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1151010008

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0316

Adopter le second projet de résolution PP15-14008 relatif à la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 560, boulevard Crémazie Est, à des fins de clinique médicale et d'espaces à bureaux, et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 6 août 2015.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14008 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 23 juillet 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 août 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 28 juillet 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 6 août 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 560, boulevard Crémazie Est à des fins de clinique médicale et d'espaces à bureaux. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1151010018

CA15 14 0317

Adopter le second projet de résolution PP15-15009 relatif au retrait de deux cases de stationnement pour permettre l'aménagement d'une salle à déchets au sous-sol du bâtiment situé au 8660, rue Berri, et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 6 août 2015.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 23 juillet 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 août 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 28 juillet 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 6 août 2015;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder le retrait de deux cases de stationnement pour permettre l'aménagement d'une salle à déchets au sous-sol du bâtiment sis au 8660, rue Berri. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1156996004

CA15 14 0318

Adopter le Règlement RCA14-14010-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2015) et le Règlement RCA15-14004 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ATTENDU qu'une copie des règlements RCA14-14010-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2015) et RCA15-14004 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14010-2 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015) ainsi que le Règlement RCA15-14004 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique ou permanente du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1151766005

CA15 14 0319

Édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » en vinyle sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme au plan estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015 et déposé en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée uniquement pour les périodes du 1^{er} septembre 2015 au 30 avril 2016 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1151385033

CA15 14 0320

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé au 7027, rue Chabot. Demande de permis 3001001760.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A1/2, préparé par Mon-plan.com, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 29 juillet 2015, visant une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé au 7027, rue Chabot. Demande de permis numéro 3001001760.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1151385028

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0321

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7630, 22^e Avenue (école Léonard-De Vinci). Demande de permis 3001042340.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les élévations 1-007A, 1-007B, 1-007C et 1-007D, réalisées par la firme NFOE architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 août 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001042340.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1155898014

CA15 14 0322

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications aux plans approuvés par la résolution CA14 14 0430 adoptée par le conseil d'arrondissement en date du 4 novembre 2014, visant la construction de la phase IV du projet résidentiel sur la propriété du 7400, boulevard Saint-Laurent. Demande de permis 3000895762.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, le plan A-P100 ainsi que les pages 7 à 10 des plans révisés intitulés Castelnau Phase IV, datés du 3 août 2015, préparés par IBI-CHBA et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 août 2015. Les plans visent la construction de la phase IV du projet de construction sur la propriété du 7400, boul. Saint-Laurent et sont déposés en soutien à la demande de permis 3000895762.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1155898018

CA15 14 0323

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation de nouvelles fenêtres sur le bâtiment situé au 7680, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, le plan intitulé « Dessin de l'élément architectural à installer », daté du 7 août 2015, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant l'installation de nouvelles fenêtres sur le bâtiment situé au 7680, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1151010020

CA15 14 0324

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement de trois enseignes sur le bâtiment situé aux 4100-4286, rue Jean-Talon Est (Centre commercial le Boulevard). Demande de permis 3001028904.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans intitulés « Localisation », « Élévation sud », « Élévation ouest » et « Élévation nord », datés du 30 juin 2015, réalisés par Enseignes Montréal néon, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant le remplacement de 3 enseignes sur le bâtiment situé aux 4100-4286, rue Jean-Talon Est (Centre commercial le Boulevard). Demande de permis numéro 3001028904.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1156996005

CA15 14 0325

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement des fenêtres et des portes en façade du bâtiment situé aux 7294-7298, rue Saint-Denis. Demande de permis 3001032037.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015, visant le remplacement des fenêtres et des portes en façade du bâtiment situé aux 7294-7298, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001032037.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1151385031

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0326

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne au sol en cour avant du bâtiment situé au 3701, rue Jarry Est. Demande d'installation d'enseigne 3001033586.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan S-01, préparé par les enseignes Media modul, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015, visant l'installation d'une enseigne au sol en cours avant du bâtiment situé au 3701, rue Jarry E. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001033586.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1151385032

CA15 14 0327

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7250, rue du Mile End. Demande d'installation d'enseigne 3001024906.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par les designs Brillant, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 août 2015, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7250, rue du Mile-End. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001024906.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1151385030

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 60.01 et 60.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0328

Déposer à la Direction du service de l'eau le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2014.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
et résolu :

de prendre acte du dépôt à la Direction du service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1152897002

CA15 14 0313

Déposer, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
et résolu :

de déposer la liste de tous les contrats octroyés par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$ et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.02 1151766008

Levée de la séance

À 22 h 10 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015.